

# Évolution de la population de Rôle des genêts dans le Grand Est

Office  
des données  
naturalistes  
du Grand Est Odonat Un suivi  
entrepris  
depuis  
2005 10 sites  
inventoriés  
en 2024 24 à 27  
mâles  
chanteurs

Le Rôle des genêts (*Crex crex*), espèce prairiale par excellence, possède une envergure moyenne comprise entre 27 et 30 cm de longueur, une envergure d'environ 50 cm et un poids oscillant de 140 à 230 g (les mâles étant plus massifs que les femelles). L'aire de distribution du Rôle des genêts en période de nidification s'étend sur une large surface de l'Europe et se prolonge vers le nord de l'Asie, elle se veut néanmoins très fragmentée. Migrateur, le Rôle des genêts passe l'hiver sur le continent africain. Les zones d'hivernage historiques se situent en Afrique du Sud et de l'Est. Des suivis individuels par pose de balise sur des individus nichant en Ecosse permirent de mettre en évidence l'existence d'une seconde voie de migration plus occidentale et d'une zone d'hivernage dans le bassin du Congo.

Si les habitats du rôle sont variables en fonction des pays, en France il occupe principalement les prairies humides des vallées alluviales. Les individus s'installent dans les parcelles qui présentent une hauteur de végétation suffisante, de l'ordre de 40 à 60 cm, afin de rester camouflés. La diversité floristique est également un critère de sélection.

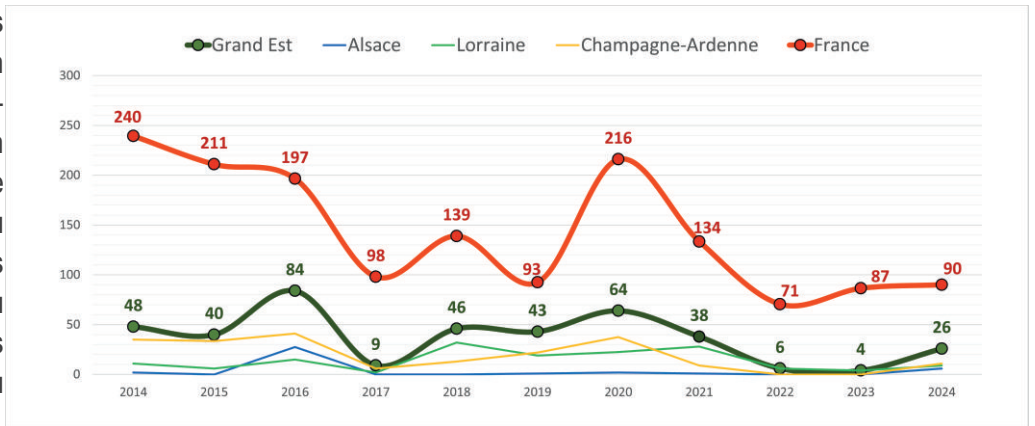
Le Rôle des genêts bénéficie d'un suivi annuel de son effectif au niveau Grand Est depuis les années 2000. Il a fait l'objet de plusieurs programmes de conservation (national et européen) : Action Nature et Territoire (ACNAT) de 1991 à 1997, L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE) de 1994 à 2001, ou encore les Plans Nationaux d'Action (PNA) de 2005 à 2009, puis de 2013 à 2018 et enfin un troisième PNA entré en vigueur en 2024 pour une durée de 10 ans.



# Le Rôle des genêts, une espèce fluctuante et en sursis

## Au niveau national

La population de Rôle des genêts connaît un déclin prononcé, passant de 1600 - 2200 mâles chanteurs en 1983 (première année de recensement de l'espèce) à moins de 100 mâles chanteurs à compter de la saison 2022. Certaines années, l'Anjou concentre à elle seule 80 % des individus. Pour la saison 2024, l'effectif national s'élevait à 82-98 individus.



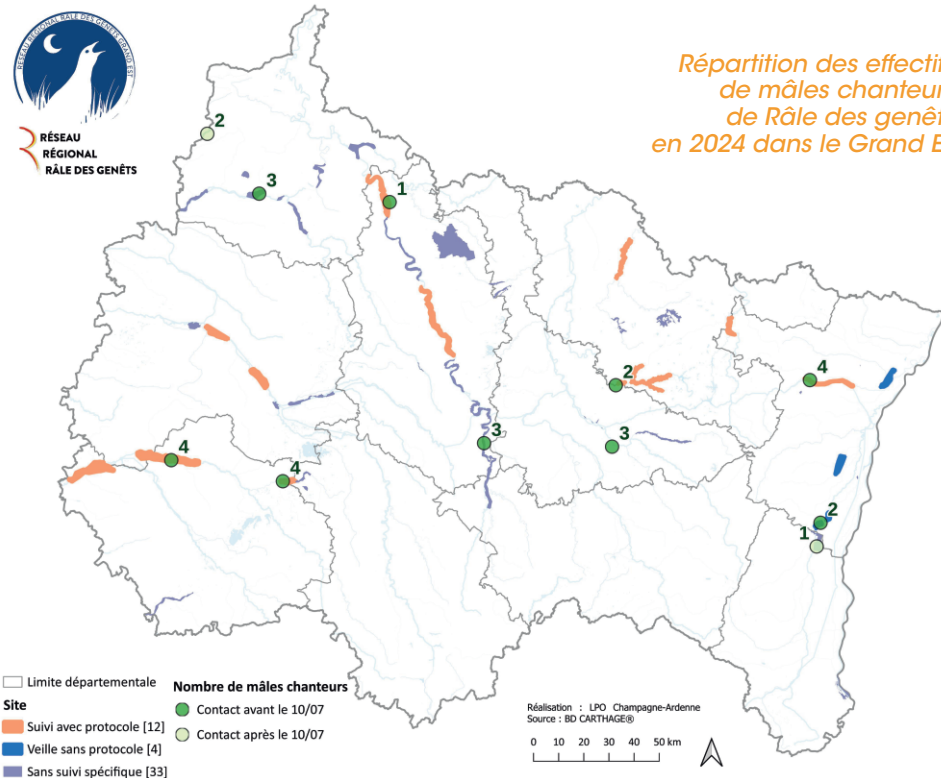
Évolution des effectifs de mâles chanteurs de Rôle des genêts entre 2014 et 2024

## En région Grand Est

En dehors de l'enquête nationale conduite tous les 4 ans (dernière en 2022), les suivis se resserrent en région sur un panel de sites plus restreint. En 2024, ce dernier en comptabilise 12. Au moins 2 passages protocolés y sont effectués au cours de la saison. À souligner que cet échantillon de sites est complété par

de la veille sur des zones additionnelles sans déploiement du protocole. La saison 2024 est marquée par le retour du Rôle des genêts en Champagne-Ardenne après deux années sans le moindre contact. Plus exceptionnelle encore fut sa présence sur le territoire alsacien. En additionnant les individus recensés dans le cadre de suivis et ceux issus de contacts opportunistes, l'effectif régional s'échelonne entre 24 et 27 mâles chanteurs, soit un net rebond par rapport aux deux précédentes saisons.

Répartition des effectifs de mâles chanteurs de Rôle des genêts en 2024 dans le Grand Est



Le Grand Est a semble-t-il encore joué le rôle de zone de repli du fait des inondations marquées dans l'ouest de la France et notamment sur les Basses vallées angevines où le décompte aboutit à une quinzaine d'individus en moins par rapport à 2023 (34 en 2024 contre 47-49 l'année précédente).

# La production de jeunes, un enjeu crucial

## L'échange de parcelle en Alsace

Autrefois commun dans les rieds d'Alsace, le Râle des genêts n'y est plus présent qu'épisodiquement, lorsque les conditions climatiques rendent ses sites habituels défavorables à la nidification. C'est le cas en 2024, où 7 mâles chanteurs ont été entendus sur 2 sites différents, où l'espèce n'avait plus été contactée depuis des années. Cette incertitude sur les sites de présence rend impossible la mise en place de mesures de protection sur le long terme comme les MAEC « espèces » favorables au Râle. Des mesures d'urgence doivent dès lors être mises en place, financées par la DREAL Grand Est.

Dans le Ried de l'III à Sélestat, grâce à l'action du Service Environnement de la ville de Sélestat, plusieurs agriculteurs ont accepté de mettre en fauche tardive au 1er septembre des parcelles de prairies permanentes autour des places de chant de deux mâles. Un des agriculteurs concernés a choisi un dispositif particulier en dehors des financements proposés par la DREAL. En effet, la commune de Muttersholtz avait mis à disposition une parcelle de prairie communale sans enjeux faunistiques. L'un des agriculteurs a accepté de mettre en fauche tardive au 1er septembre sa parcelle de 0,5 ha contre la possibilité de récupérer le produit de fauche sur 1 ha de cette parcelle de Muttersholtz.



Quelques chiffres clés

## Le « Plan Herbe » en Meuse

Le Plan Herbe® en Meuse est un programme visant à la préservation des prairies sur le territoire marqué par l'élevage. Il est porté par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et co-piloté par le Département de la Meuse. Les 4 actions prioritaires de ce programme sont les suivantes :

- Accompagner techniquement les éleveurs du territoire ;
- Appuyer l'émergence de filières de valorisation des systèmes herbagers vertueux pour l'eau et la biodiversité ;
- Revaloriser les éleveurs ;
- Evaluer et communiquer sur les leviers d'actions.

La Vallée de la Meuse présente des surfaces en herbe très importantes et une activité agricole orientée vers la production laitière. Le site est classé Natura 2000 et fait partie des Espaces Naturels Sensibles de la Meuse. Les actions mises en œuvre dans ce programme permettent l'accompagnement des agriculteurs dans la conduite de leur exploitation (binôme technicien-éleveur).

Basé sur le volontariat, le Plan Herbe® est un complément certain aux différents programmes déjà mis en place pour la sauvegarde des prairies sur le territoire et ainsi pour la préservation d'habitats favorables au Râle des genêts et aux espèces prairiales associées comme le Courlis cendré. Une convention de partenariat entre le Département de la Meuse, les associations partenaires et l'AERM a été signée pour la période 2023-2027. En 2023, 26 exploitations ont été accompagnées avec 15 experts locaux mobilisés.



# Méthodologie

Nature de l'indicateur	État
Questions évaluatives auxquelles il répond	Comment évoluent les espèces menacées ? Comment évoluent les populations d'espèces visées par des Plans Nationaux et Régionaux ? Comment évoluent les cortèges d'espèces spécialisées des milieux humides ?
Origine	Suivi annuel dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Rôle des genêts dans le Grand Est
Coordinateurs Grand Est	LPO Champagne Ardenne, CPIE de Meuse, LPO Alsace
Échelle de restitution	Région Grand Est
Description des données	Nombre de mâles chanteurs contactés
Étendue temporelle	2024
Méthode d'acquisition	Jusqu'à 3 passages par site suivi, de mai à juillet
Fréquence d'actualisation	Annuelle
Méthode de calcul	Décompte de la population de mâles chanteurs



## POUR ALLER PLUS LOIN

HERCE T. et al., Plan National d'Actions en faveur du Rôle des genêts Crex crex – 2024-2033. Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (2024). 114 p

## PARTICIPER A LA COLLECTE DES DONNÉES

En saisissant toutes vos observations de Rôle des genêts dans le portail de Faune Grand Est : [www.faune-grandest.org](http://www.faune-grandest.org)

## CITATION RECOMMANDÉE

ODONAT Grand Est (coord.). 2025. Evolution de la population de Rôle des genêts dans le Grand Est. 4p.



## COLLECTE DES DONNÉES

L'aboutissement de ce document repose sur la participation de bénévoles et de structures partenaires. Merci aux observateurs qui ont participé à cette enquête et à l'ensemble des associations investies dans ce suivi.

## COMITÉ DE RELECTURE

LPO Champagne-Ardenne, CPIE de Meuse et LPO Alsace  
Emilio Rojas et Anaïs Gsell-Epailly (ODONAT Grand Est)

## ÉLABORATION

Rédaction et coordination du suivi : Marie Deligny (LPO Champagne-Ardenne), Chloé Gadacz (CPIE de Meuse), Cyril GROOS (LPO Alsace)  
Photos : LPO Champagne-Ardenne et Didier Bracard  
Cartographies : Réseau Rôle des genêts  
Coordination et mise en page : Emilio Rojas et Carole Sirlin (ODONAT Grand Est)

